

NOMINATION

Par décret n° 2005-1897 du 6 juillet 2005.

Les magistrats Mériem Ben Nejma, magistrat de troisième grade, et Khaoula Gouider, magistrat de deuxième grade, sont désignées membres au conseil supérieur de la magistrature pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2005.

**Liste d'aptitude des agents à promouvoir au grade d'administrateur conseiller de greffe de juridiction
Au titre de l'année 2003**

Hédi Mokrani
Moufida Béjaoui

**Liste d'aptitude des agents à promouvoir au grade d'administrateur de greffe de juridiction
Au titre de l'année 2003**

Ali Dhaoui
Ahmed Habibi
M'dalla Ghézail

**Liste d'aptitude des agents à promouvoir au grade de greffier principal de juridiction
Au titre de l'année 2003**

Mohamed Naouali
Fadhila Belhachmi
Malika Msabhi
Sallouha Nachi
Saloua Ayadi
Hédi Benjabeur
Ouarda Yahyaoui
Mokhtar Gharbi
Lazhar Bouazizi
Salem Essafi
Abdelkader Ouni
Mohamed Amamou
Mustapha Ben Chtila
Abdessalem Chtioui
Abderrazek Jmai
Mariem Riahi

**Liste d'aptitude des agents à promouvoir au grade de greffier de juridiction
Au titre de l'année 2003**

Aouicha dite Rachida Omria
Khadija Dridi

Hasna Méssaâdi
Mohamed Ridha Lassaoued
Fethi Boughzala
Alia Bohli
Saida Atia
Mohamed Gachout
Salem El Maki
Salem Abidi
Habiba Saouat
Jalila Chouchane
Najet Saoudi

**Liste d'aptitude des agents à promouvoir au grade de greffier adjoint de juridiction
Au titre de l'année 2003**

Abdessattar Abidi
Mohamed Jbabli
Mohamed Ali Bouazizi
Abdelkérime Ben Othmen
Habib Ferchichi
Mehrez Zaidi

**MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES**

Décret n° 2005-1898 du 5 juillet 2005, portant ratification d'un accord cadre de coopération dans les domaines de recherche et de l'enseignement supérieur agricole entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Royaume du Maroc.

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment son article 32,

Vu l'accord cadre de coopération dans les domaines de recherche et de l'enseignement supérieur agricole entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Royaume du Maroc, conclu à Tunis le 28 janvier 2005.

Décète :

Article premier. – Est ratifié, l'accord cadre de coopération dans les domaines de recherche et de l'enseignement supérieur agricole entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Royaume du Maroc, conclu à Tunis le 28 janvier 2005.

Art. 2. – Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 5 juillet 2005.

Zine El Abidine Ben Ali